
Présidence : Irlande**908ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : Jeudi 19 avril 2012Ouverture : 9 h 40
Clôture : 13 heures2. Président : Ambassadeur E. O'Leary
Mme M. Feeney3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME, À LA DÉMOCRATIE ET À L'ÉTAT DE DROIT AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, L'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE KONSTANTIN DOLGOV

Président, Commissaire aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit auprès du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie (PC.DEL/348/12), Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/331/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/338/12), Biélorussie (PC.DEL/346/12), Géorgie, Ukraine, Suisse (PC.DEL/328/12)

Point 2 de l'ordre du jour : CENTRE DE L'OSCE À BICHKEK ET ACADÉMIE DE L'OSCE À BICHKEK

Président, Chef du Centre de l'OSCE à Bichkek (PC.FR/5/12 OSCE+),
Directeur de l'Académie de l'OSCE à Bichkek (PC.FR/6/12 OSCE+),

Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/332/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/339/12), Fédération de Russie, Suisse (PC.DEL/329/12), Turquie (PC.DEL/352/12), Royaume-Uni, Kirghizistan

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2012 SUR LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1038 (PC.DEC/1038) sur l'ordre du jour, le calendrier et autres modalités d'organisation du Séminaire de 2012 sur la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Liberté des médias en Turquie* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/333/12), Turquie (PC.DEL/351/12)
- b) *Libération de M. A. Sannikov et de M. D. Bandarenka en Biélorussie* : Danemark-Union européenne (PC.DEL/337/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/340/12), Suisse (PC.DEL/330/12), Géorgie, Fédération de Russie, Biélorussie (PC.DEL/347/12)
- c) *Journée internationale des Roms, célébrée le 8 avril 2012* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/336/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/342/12), Turquie (PC.DEL/326/12)
- d) *Tolérance et non-discrimination en Fédération de Russie* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/343/12), Norvège, Fédération de Russie

- e) *Réunion tenue à Vienne, les 16 et 17 avril 2012, dans le cadre du format de négociation « 5+2 » sur le règlement du conflit transnistrien* : Président, Danemark-Union européenne (PC.DEL/335/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/344/12), Fédération de Russie, Moldavie
- f) *Dix-neuvième cycle des Discussions de Genève sur les arrangements en matière de sécurité et de stabilité en Géorgie, ayant eu lieu le 29 mars 2012* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/334/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/341/12), Fédération de Russie, Géorgie, Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Communiqués de presse du Président en exercice concernant le meurtre de cinq personnes à Skopje et saluant la libération de M. A. Sannikov en Biélorussie* : Président (CIO.GAL/44/12)
- b) *Visite du Président du Conseil permanent et du Secrétaire général à Belgrade, le 18 avril 2012* : Président (CIO.GAL/44/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/345/12), Allemagne (PC.DEL/349/12), Italie, Royaume-Uni (PC.DEL/350/12), France, Serbie
- c) *Réunion tenue à Vienne, les 16 et 17 avril 2012, dans le cadre du format de négociation « 5+2 » sur le règlement du conflit transnistrien* : Président (CIO.GAL/44/12)
- d) *Visite du Président du Conseil permanent et du Secrétaire général en Mongolie, du 3 au 6 juin 2012* : Président (CIO.GAL/44/12)

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général* : Secrétaire général
- b) *Fermeture du Bureau de l'OSCE à Zagreb, le 31 mars 2012* : Secrétaire général
- c) *Signature d'un mémorandum d'accord entre le Tadjikistan et l'OSCE* : Secrétaire général

- d) *Visite du Secrétaire général à Djedda (Arabie saoudite) en vue de tenir des consultations sur le thème de la médiation avec l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales* : Secrétaire général
- e) *Réunions tenues en marge de la Conférence ministérielle de l'Initiative pour la sécurité des frontières en Asie centrale (CABSI)* : Secrétaire général
- f) *Incidents récents dans l'ex-République yougoslave de Macédoine* : Secrétaire général
- g) *Réunion conjointe du personnel de l'OSCE et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, tenue le 30 mars 2012* : Secrétaire général
- h) *Signature d'un mémorandum d'accord entre le Ministère de la défense du Kazakhstan et l'OSCE portant sur l'élimination du mélange* : Secrétaire général
- i) *Visite du Secrétaire général à Sarajevo pour assister à la Conférence internationale des donateurs concernant des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées, prévue le 24 avril 2012* : Secrétaire général

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Mots d'adieu au Représentant permanent de la Slovaquie, l'Ambassadeur M. Peško* : doyenne du Conseil permanent (Liechtenstein), Slovaquie
- b) *Élections législatives devant avoir lieu en Géorgie en octobre 2012* : Géorgie
- c) *Élections présidentielles devant avoir lieu en Islande le 30 juin 2012* : Islande
- d) *Lancement d'un missile à longue portée par la République démocratique populaire de Corée, le 13 avril 2012* : République de Corée (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/327/12)
- e) *Formation, en décembre 2011, de la Coalition pour la liberté en ligne* : Pays-Bas (également au nom des États-Unis d'Amérique, de l'Autriche, du Canada, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Suède, de la République tchèque et de la Mongolie (partenaire pour la coopération)) (annexe)
- f) *Consultations informelles complémentaires sur le renforcement du cadre juridique de l'OSCE menées du 17 au 19 avril 2012* : Président
- g) *Deuxième Réunion préparatoire du vingtième Forum économique et environnemental de l'OSCE sur la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption à l'appui du développement socio-économique, prévue à Dublin les 23 et 24 avril 2012* : Président

- h) *Date limite d'inscription à la Conférence de la Présidence de l'OSCE intitulée « Un avenir commun : consolidation et maintien de la paix, étude du cas de l'Irlande du Nord », devant se tenir à Dublin le 27 avril 2012 : Président*
- i) *Conférence de la Présidence de l'OSCE sur la liberté de l'Internet, devant se tenir à Dublin les 18 et 19 juin 2012 : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 26 avril 2012 à 10 heures, Neuer Saal

908ème séance plénière

PC Journal No 908, point 7 e) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES PAYS-BAS
(ÉGALEMENT AU NOM DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
DE L'AUTRICHE, DU CANADA, DE L'ESTONIE, DE LA FINLANDE,
DE LA FRANCE, DU ROYAUME-UNI, DE L'IRLANDE, DE LA SUÈDE,
DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET DE LA MONGOLIE
(PARTENAIRE POUR LA COOPÉRATION))**

Monsieur le Président,

Au nom de l'Autriche, du Canada, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Mongolie, pays partenaire, je voudrais saisir cette occasion pour informer les États participants de l'OSCE de la formation de la Coalition pour la liberté en ligne.

En décembre 2011, mon pays a accueilli une conférence sur la liberté de l'Internet. Des ministres, des fonctionnaires gouvernementaux, ainsi que des représentants du secteur privé et d'ONG, y ont assisté en nombre. Il y a été noté avec préoccupation que, dans de nombreux pays, les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne sont pas respectés en ligne. Le flux d'information accessible sur l'Internet et grâce aux technologies de connexion est fréquemment limité en dehors des quelques circonstances exceptionnelles dans lesquelles des restrictions sont acceptables et conformes aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme.

À cette conférence, 15 pays ont établi la « Coalition pour la liberté en ligne ». Outre les États participants de l'OSCE mentionnés et la Mongolie, pays partenaire, le Mexique, la République des Maldives, le Ghana et le Kenya font partie de cette coalition informelle qui continue de s'étendre, à l'échelle mondiale, à d'autres pays.

La Coalition pour la liberté en ligne s'est fixée pour objectif de partager des informations concernant les violations des droits de l'homme fondamentaux sur l'Internet et les autres technologies de connexion, ainsi que de coopérer en vue de trouver des moyens de protéger les droits de l'homme en ligne. Les membres de la coalition collaboreront

étroitement entre eux pour renforcer – tant sur le plan politique que par le soutien de projets – la capacité des personnes physiques à exercer leurs droits de l’homme au travers de l’Internet et des technologies de connexion. Nous comptons travailler avec d’autres gouvernements, organisations régionales, institutions internationales, la société civile et autres partenaires, comme les entreprises et le monde universitaire, pour renforcer nos efforts à cet égard. La coalition souhaiterait également apporter son soutien aux institutions de l’OSCE, en particulier au Bureau de la Représentante pour la liberté des médias, dans le cadre des efforts déployés pour favoriser la liberté d’expression en ligne.

Dans le contexte de l’OSCE, nous nous emploierons à élaborer, à promouvoir et à soutenir de nouvelles initiatives dans le domaine de la liberté en ligne et continuerons d’appuyer les initiatives déjà en cours qui, heureusement, peuvent compter sur le concours de nombreux autres États participants dont des représentants sont dans cette salle. La Coalition pour la liberté en ligne s’efforcera également d’affirmer les engagements de l’OSCE en mettant en chantier et en soutenant des décisions et des déclarations politiques dans le domaine des libertés fondamentales en ligne.

Permettez-moi de terminer en exprimant notre soutien aux efforts déployés par le Président en exercice pour promouvoir la liberté en ligne à la faveur de la conférence de Dublin prévue les 18 et 19 juin 2012.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci de votre attention.

908ème séance plénière

PC Journal No 908, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1038
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2012
SUR LA DIMENSION HUMAINE**

Varsovie 14–16 mai 2012

**Cadre offert par l'état de droit pour lutter
contre la traite des êtres humains**

I. Ordre du jour

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Discussion dans le cadre de quatre groupes de travail
4. Séance plénière de clôture : récapitulation des travaux et clôture du Séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le Séminaire s'ouvrira le lundi 14 mai 2012 à 10 heures et s'achèvera le mercredi 16 mai 2012 à 18 heures.
2. Toutes les séances de la plénière et des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour l'après-midi du 16 mai 2012, portera principalement sur les suggestions et recommandations concrètes visant à apporter des solutions aux questions examinées lors des séances des groupes de travail.
4. Les séances de la plénière et des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-après.

5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Les règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine (Décision No 476 du Conseil permanent) seront appliquées, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. En outre, il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision No 762 du Conseil permanent).
7. Les débats des séances de la plénière et des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

Groupe de travail I : Primauté des droits de l'homme et de l'état de droit – Mise en place d'un cadre législatif national conforme aux engagements de l'OSCE et aux normes internationales : principaux obstacles à la mise en œuvre

- Importance d'un cadre législatif solide pour lutter contre toutes les formes de traite des êtres humains et questions connexes. Principaux éléments d'un cadre législatif solide conforme aux droits de l'homme et aux normes agréées à l'échelle internationale, comme le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ;
- Difficultés que suscite l'adoption d'une définition claire de la traite des êtres humains qui puisse servir de base à des poursuites efficaces. Utilisation d'infractions connexes pour poursuivre les auteurs de traite des êtres humains : possibilités et risques ;
- Protection juridique des victimes : principales questions qui devraient être traitées en droit ;
- Principales difficultés liées à la mise en œuvre du cadre législatif : identification des victimes et besoins particuliers des enfants victimes ; retour en sécurité et volontaire ; garanties d'une procédure régulière et principe du non-refoulement.

Groupe de travail II : Criminalisation, sanction et réparation – Investigation, poursuite et jugement efficaces des cas de traite : mise en place d'un cadre institutionnel approprié

- Création d'un mécanisme national d'orientation efficace pour assurer la protection des personnes soumises à la traite et leur porter assistance ;
- Normes et bonnes pratiques en matière de coopération entre les fournisseurs de soutien aux victimes et les organismes de justice pénale ;
- Spécialisation des fonctions d'enquête et du ministère public : modalités, possibilités, risques et bonnes pratiques ;
- Soutien institutionnel à la coopération juridique bilatérale et internationale (capacités et communication efficace entre autorités centrales et régionales/locales des États ;

arrangements de coopération bilatérale et régionale entre eux, y compris dispositions en matière d'extradition) : failles, points forts et possibilités ;

- Formation des fonctionnaires de police judiciaire : évaluation des besoins et quantification de l'impact.

Groupe de travail III: La victime dans le processus de justice pénale : la justice et les droits de l'homme au centre des préoccupations

- Difficultés au niveau de l'administration des preuves dans le cadre de la poursuite des cas de traite des êtres humains et rôle déterminant des victimes. Difficultés rencontrées pour s'assurer la coopération des victimes et moyens d'y remédier ;
- Engagements en vertu desquels les victimes de la traite ne font pas l'objet de poursuites du simple fait qu'elles ont été soumises à la traite et ne sont pas sanctionnées pour leur participation à des activités illégales dans la mesure où elles y ont été contraintes : problèmes pratiques de mise en œuvre ;
- Aspects pratiques liés à la participation des victimes au processus du procès : moyens de faire en sorte que les victimes puissent témoigner en sécurité et efficacement. Aide judiciaire, protection et permis de résidence temporaire : soutien apporté aux témoins des victimes ; protection contre la revictimisation ;
- Le système de justice pénale en tant que source de justice et de réparation pour les victimes et leur donner accès à des recours efficaces : difficultés et bonnes pratiques. Accès à la justice et à des réparations grâce à des procédures devant les tribunaux du travail et civils.

Groupe de travail IV : Questions de responsabilité, d'accessibilité et de justice : prévention de toutes les formes de traite des êtres humains

- Garanties d'un procès équitable et d'une procédure régulière et peines appropriées : considération particulière dans le cadre des poursuites pour traite des êtres humains ;
- Suivi de l'impact des mesures de lutte contre la traite pour s'assurer qu'elles n'influent pas négativement sur les droits établis ;
- Prévention au travers de la protection du travail et de l'offre de possibilités d'émigrer en sécurité ;
- Lutte contre la corruption : responsabilité des États et diligence raisonnable dans l'élimination de l'implication du secteur public dans la traite ;
- Traitement des causes profondes de la traite des êtres humains dans les pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que des facteurs qui rendent certains groupes et certaines personnes plus vulnérables à la traite. Adoption de mesures visant à assurer la réintégration et l'inclusion sociale des victimes de la traite lors de leur retour afin d'éviter qu'elles n'y soient de nouveau soumises.

Programme de travail

Horaire des séances : 10 heures – 13 heures
15 heures – 18 heures

	Lundi 14 mai 2012	Mardi 15 mai 2012	Mercredi 16 mai 2012
Matin	Séance plénière d'ouverture	Groupe de travail II	Groupe de travail IV
Après-midi	Groupe de travail I	Groupe de travail III	Séance plénière de clôture